

# Le processus budgétaire pour 2026-2027 et l'équité

## À propos du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme public indépendant d'étude et de consultation, traitant les domaines ou questions qui revêtent une importance, présentent un intérêt ou sont source de préoccupation pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ses objectifs sont les suivants :

- a) être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- b) attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- c) inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- d) agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir;
- e) représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

Ce faisant, le Conseil peut mener ou faire faire des recherches et publier des rapports, des études et des recommandations. Les travaux du Conseil sont dirigés par des membres bénévoles nommées qui représentent des organisations ou siègent à titre individuel. Le Conseil mène ses activités avec un petit effectif.

[www.conseildesfemmesnb.ca](http://www.conseildesfemmesnb.ca)

1.844.462.5179

## Le processus budgétaire pour 2026-2027 et l'équité

Pour préparer un budget équitable qui fait progresser l'égalité dans la province, le gouvernement doit tenir compte des différentes répercussions de ses décisions sur différents groupes, c'est-à-dire des répercussions différentielles.

Le présent mémoire s'intéresse à la façon dont les gouvernements qui se sont succédé au Nouveau-Brunswick ont travaillé à tenir compte des répercussions différentielles de manière systématique et coordonnée; il présente aussi les domaines dans lesquels ces efforts n'ont pas été couronnés de succès, plus particulièrement en ce qui concerne le processus budgétaire. Il explique également comment le gouvernement peut et doit faire mieux lors du budget 2026-2027.

### Contexte

L'analyse comparative selon les genres Plus (ACG+) est l'outil principal dont se sert le gouvernement pour évaluer les répercussions différentielles des politiques, des programmes, des initiatives et d'autres décisions. Elle va au-delà du sexe et du genre pour évaluer des facteurs croisés, comme l'âge, l'emplacement géographique, le fait d'être racisé-e, l'appartenance ethnique, la culture, la classe, le handicap et la langue. Pour être efficace, l'ACG+ doit être traitée comme une partie intégrante des travaux du gouvernement et non comme une simple case à cocher à la fin d'un processus ou une façon d'anticiper les défis du côté des relations publiques. Lorsqu'elle est appliquée correctement, l'ACG+ contribue à l'élaboration d'initiatives et ce, du début jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation. [Sur son site Web](#), le gouvernement présente des renseignements sur l'ACG+ qui peuvent donner une idée de sa façon de comprendre cet outil et ses applications.

L'ACG+ est rendue nécessaire par une longue histoire de femmes – en particulier de femmes autochtones, racisées, 2ELGBTQIA+ et handicapées – qu'on oublie, marginalise ou traite de façon symbolique quand vient le temps de prendre des décisions. Dans ce contexte, le Conseil a toujours recommandé au gouvernement de « faire part de son travail » en matière d'ACG+, notamment en publiant davantage de renseignements sur la manière dont il utilise l'ACG+ ainsi que des résumés des ACG+ qu'il réalise.

Ce type de communications aiderait à s'assurer que l'ACG+ est non seulement effectuée, mais aussi qu'elle est effectuée correctement et qu'elle a une réelle incidence sur le processus décisionnel. Après tout, l'ACG+ ne garantit pas que les considérations d'équité et d'égalité influenceront le processus décisionnel du gouvernement. L'ACG+ est un outil; l'incidence réelle des précieux renseignements qu'elle fournit sur les décisions dépend, en fin de compte, de l'engagement du gouvernement en place en faveur de l'équité et de l'égalité. Les renseignements publics sur l'ACG+ peuvent contribuer à ce qu'un gouvernement donne la priorité à l'équité et à l'égalité – ou à ce qu'il doive assumer son choix d'ignorer ces considérations.

Les gouvernements précédents ont parfois exagéré leur utilisation de l'ACG+ et se sont ensuite appuyés sur des distinctions techniques pour expliquer pourquoi ils n'avaient pas respecté l'esprit de leurs engagements. En 2016, le gouvernement de l'époque avait publié [un communiqué de presse](#) déclarant ce

qui suit : « Mise en œuvre de l'analyse comparative selon le genre dans le processus décisionnel du gouvernement ». On y lisait ensuite que « le gouvernement provincial réalise désormais une analyse comparative selon le genre dans le cadre de son processus d'élaboration de politiques ». La légère différence entre ces deux lignes était importante : l'ACG+ ne contribuait pas réellement à *l'ensemble* du processus décisionnel, comme le suggérait le titre de l'article, mais seulement au processus *d'élaboration des politiques*.

Cette nuance est de taille : elle signifie que l'ACG+ ne fait pas partie du processus budgétaire. Lorsque cette information a été rendue publique, le gouvernement a expliqué que le budget ne passait pas par le processus politique, mais par sa propre voie; par conséquent, lui appliquer l'ACG+ n'était pas une obligation. En outre, le gouvernement a souligné que le budget nécessitait son propre outil ou processus pour déterminer les répercussions différentielles, c'est-à-dire la budgétisation sensible au genre, plutôt que l'ACG+. Au fil du temps, il est également apparu clairement que, dans le cadre du processus politique, seuls les points soumis au Cabinet aux fins de prise de décisions doivent faire l'objet d'une ACG+.

### **Processus budgétaire**

Depuis qu'il a été annoncé que l'ACG+ fait partie de (certains) processus décisionnels gouvernementaux, des efforts supplémentaires ont été déployés pour rendre systématiquement compte des répercussions différentielles lors du processus budgétaire.

En mars 2020, le gouvernement a rapporté que les ministères étaient « tenus d'inclure dans leur demande de crédits budgétaires [2020-2021] une évaluation des effets sexospécifiques<sup>1</sup> », bien que ces évaluations n'aient pas été rendues publiques.

L'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre a été créé par le gouvernement en réponse à une demande du Conseil lors du budget 2021-2022. Le Conseil avait encore une fois demandé au gouvernement de mettre à la disposition du public un compte rendu de la façon dont l'ACG+ ou d'autres outils et processus semblables avaient été utilisés dans l'élaboration du budget, de ce qu'ils avaient révélé et des mesures prises en réponse par le gouvernement.

L'Énoncé a été présenté comme étant « le premier effort ciblé du gouvernement pour examiner les répercussions des décisions budgétaires sur différents groupes de Néo-brunswickois et en faire rapport<sup>2</sup> ». Bien que l'Énoncé contenait des renseignements importants sur la manière dont l'ACG+ est utilisée au sein du gouvernement, il ne faisait pas état de la manière dont l'ACG+ ou d'autres outils similaires avaient guidé et orienté les décisions et les priorités budgétaires. Le gouvernement a reconnu que l'Énoncé constituait une première étape en publiant un [communiqué de presse](#) déclarant : « Cet énoncé constitue un point de

---

<sup>1</sup> [Budget 2020-2021 – Instaurer une culture orientée vers l'action](#) (Province du Nouveau-Brunswick, mars 2020), p. 23-24

<sup>2</sup> [Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de 2021](#) (Province du Nouveau-Brunswick, mars 2021), p. 6

départ pour la publication de renseignements fondés sur le genre et témoigne de l'engagement du gouvernement à élargir son approche en matière de budgétisation sensible au genre ».

La deuxième version de l'Énoncé (2022-2023) a été considérablement étoffée par la production de « rapports des effets » de 17 postes budgétaires. Ces rapports indiquaient si l'ACG+ faisait partie du processus d'élaboration des politiques en ce qui concerne ces postes. Bien que cette information soit importante et que le Conseil se réjouisse qu'elle soit rendue publique, elle ne démontre pas que le processus budgétaire tient compte des répercussions différentielles ou des questions d'équité au Nouveau-Brunswick.

Les versions ultérieures de l'Énoncé (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026) ont systématiquement augmenté le nombre de rapports d'effets inclus tout en conservant le même format. Chaque version de l'Énoncé a également permis de réaffirmer un engagement en faveur d'améliorations continues. Toutes les versions antérieures de l'Énoncé sont disponibles dans la [bibliothèque de l'Assemblée législative](#).

Dans ses commentaires sur l'Énoncé, le Conseil a constamment exprimé vouloir voir, de façon concrète, que les décisions budgétaires tiennent compte des répercussions différentielles, de l'équité et de l'égalité. Il souhaite également voir des éléments tangibles non seulement dans les politiques, programmes, services et initiatives spécifiques inclus dans le budget, mais aussi dans les budgets des ministères et le budget provincial dans son ensemble. C'est essentiel, car les inégalités peuvent se produire non seulement au niveau des politiques, programmes, services et initiatives particuliers, mais aussi dans les tendances et les modèles des politiques, programmes, services et initiatives qui sont priorisés et ceux qui ne le sont pas.

Le Conseil estime que l'Énoncé n'a pas été en mesure de fournir ces renseignements parce que le processus budgétaire ne tient pas systématiquement compte des répercussions différentielles, de l'équité ou de l'égalité. Dans ce contexte, seul un processus budgétaire amélioré peut permettre d'améliorer un énoncé.

### **Processus budgétaire 2026-2027**

Lors du changement de gouvernement en novembre 2024, le Conseil a recommandé, compte tenu de contraintes de temps, de conserver le format de l'Énoncé pour le budget 2025-2026, puis de prévoir de le faire évoluer significativement lors du budget 2026-2027.

Pour 2026-2027, le Conseil a fait part de ses préoccupations au gouvernement concernant ce que l'Énoncé révèle du processus budgétaire. Le Conseil recommande que le gouvernement adopte un processus budgétaire qui tient compte systématiquement des questions d'équité et de l'avancement de l'égalité au Nouveau-Brunswick, et qui y réponde. Les modèles existants pour ce travail comprennent la budgétisation sensible au genre, bien que le Conseil recommande que le gouvernement établisse un processus qui (à la fois dans son nom et sa structure) tient clairement compte de l'équité et de l'égalité non seulement sur le plan du genre, mais aussi du fait d'être racisé-e, de la classe, de la langue, des handicaps, etc. Ce processus

doit tenir compte de l'équité et de l'égalité tant à l'échelle ministérielle que pour l'ensemble du budget. Un rapport public doit accompagner le budget.

L'évolution du processus budgétaire est une tâche d'envergure. Des leçons tirées d'autres administrations indiquent qu'un personnel spécialisé sera requis et qu'il doit relever du ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Une nouvelle procédure ne s'établit pas en un seul processus budgétaire, mais plutôt d'un cycle à l'autre, au fil des ans. Elle peut commencer par certains ministères ou certains types de postes budgétaires.

Pour favoriser l'évolution du processus budgétaire, l'ACG+ doit également être davantage institutionnalisée au sein du GNB. À cette fin, le Conseil tient à ce que les renseignements sur l'ACG+ et le processus politique qui sont actuellement publiés dans les énoncés ne soient pas perdus. Le Conseil recommande au gouvernement de continuer de produire des rapports publics semblables, mais de les séparer du processus budgétaire. Le gouvernement pourrait plutôt mettre en place un processus de publication continue de ces renseignements.

En dépit de l'envergure de cette tâche, celle-ci est nécessaire et opportune. Cette démarche relative au budget correspond au mode de fonctionnement auquel le gouvernement s'est engagé, notamment l'ouverture par défaut, la reconnaissance qu'il n'existe pas de solution universelle et le fait de se soucier de toute la population néo-brunswickoise<sup>3</sup>. Cette démarche soutient également le travail du gouvernement pour répondre à de nombreuses recommandations du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ainsi que du vérificateur général en ce qui concerne les programmes de filet de sécurité sociale<sup>4</sup>.

Enfin, cette démarche est aussi essentielle pour répondre à l'incertitude économique importante à laquelle le Nouveau-Brunswick est confronté en raison de la volatilité politique à l'échelle nationale et internationale. Les périodes d'instabilité économique et politique exacerbent l'iniquité et l'inégalité. C'est donc précisément à ce moment-là qu'il est particulièrement important de donner la priorité aux travaux visant à faire progresser l'équité et l'égalité.

Ces travaux soutiennent également le processus décisionnel du gouvernement dans les périodes difficiles où les choses évoluent rapidement. L'identification des répercussions, des risques et des possibilités en matière d'équité et d'égalité nécessite des renseignements, des connaissances et des analyses, ce qui permet une prise de décisions plus susceptible d'être fondée sur des données probantes et d'être efficace. Elle peut aider le gouvernement à déterminer les conséquences imprévues qui peuvent découler des décisions et lui donner l'occasion de les éviter ou de les atténuer.

---

<sup>3</sup> À titre de référence, voir la section « Mode de fonctionnement » de [toutes les lettres de mandat](#) envoyées en novembre 2024.

<sup>4</sup> À titre de référence, voir les rapports [Comment tout s'est écroulé](#) (mars 2024), [Les enfants sont les moins importants](#) (avril 2025), et [Cri d'alarme](#) (septembre 2025) du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, et le [volume I du rapport 2025 du vérificateur général](#).

Comme le Conseil l'a souligné auparavant, en période de crise, la promotion de l'égalité n'est pas un obstacle à une réponse efficace; elle fait au contraire partie des fondements sur lesquels repose une réponse efficace.